|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Communiqué de pressePour plus d’informations : Didier JouandeauDTM Print GmbHTéléphone:+33 (0) 9 51 68 10 10FAX: +33 (0) 1 43 91 05 96E-Mail: djouandeau@dtm-print.euWWW: [dtm-print.eu](http://dtm-print.eu)  |  | MKT:DTM Group:CI:LOGOs 3x2cm:dtm-print.png |

**DTM Print offre une garantie de 3 ans** **pour sa division d’imprimantes d’étiquettes et d’éditeurs de disques**

***Paris, le 24 septembre 2020*** – DTM Print, OEM international et fournisseur de solutions de systèmes d’impression spécialisés, offre désormais à ses clients une période de garantie allant jusqu’à 36 mois. Comme auparavant, tous les clients recevront automatiquement une garantie de 12 mois lors de leur achat. Toutefois, pour les achats effectués au sein de l’UE (y compris dans les pays de l’AELE), ils ont la possibilité de prolonger gratuitement la garantie jusqu’à un total de trois ans.

La durée et le traitement de la garantie sont très importants pour les distributeurs, les revendeurs et les clients. Ils veulent être sûrs qu’en cas de panne, les appareils défectueux peuvent être remplacés ou réparés rapidement et facilement.

Des processus contrôlés de manière optimale et une gestion de la qualité élevée chez DTM Print garantissent un traitement efficace des demandes de garantie. « Même avec des composants de très haute qualité, les demandes de garantie ne peuvent être totalement exclues. C’est pourquoi nous avons décidé d’offrir à nos partenaires et clients encore plus de sécurité », souligne Andreas Hoffmann, directeur général de DTM Print. « Notre promesse est une prolongation volontaire de la garantie qui doit être clairement distinguée de la période de garantie légale. Cela est souvent confondu dans le langage courant », ajoute-t-il.

La garantie s’applique à presque tous les appareils de la division des imprimantes d’étiquettes et des éditeurs de disques s’ils sont enregistrés sur le site web de la société dans les 6 mois suivant l’achat. Une liste complète de tous les produits inclus et les conditions de garantie détaillées sont disponibles sur [register.dtm-print.eu](http://dtm-print.eu/en/form/register.html).

« La garantie de 3 ans représente non seulement un véritable avantage pour les utilisateurs, mais donne également à DTM Print, à ses distributeurs et à ses revendeurs la possibilité d’établir des relations à long terme avec leurs clients », résume Andreas Hoffmann « Nos partenaires de DTM Print ont ainsi la possibilité de se démarquer. Ils peuvent faire à leurs clients une offre très attractive et le client lui-même fait des économies en s’inscrivant simplement sur le site web. Une véritable situation gagnant-gagnant. »

Pour plus d’informations, visitez le site [dtm-print.eu](http://dtm-print.eu/).